



PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer

Service Nature et Forêt

Bureau Gestion Durable de la Forêt

2017-1100

Affaire suivie par : Laurence VERGNES

Tél : 05 58 51 30 60

Mél : ddtm-snf@landes.gouv.fr

Mont de Marsan, le 11 DEC. 2017

Le directeur départemental

à

SCEA MOUNES

Monsieur Olivier BANOS

2350 Perprise de Tuyas

40210 COMMENSACQ

Lettre avec AR 2C 120 802 1783 4

Objet : Demande d'autorisation de défricher n° C2017-114 – mise en culture – 13ha 69a 20ca

Réf. : LV/MM

P.J. : copie de votre demande

Monsieur,

Vous avez déposé à la DDTM40, un dossier de demande d'autorisation de défrichement pour une mise en culture sur la parcelle section F n° 309 d'une superficie de 13ha 69a 20ca sur la commune de PONTENX LES FORGES.

Lors de la visite de reconnaissance des terrains effectuée le 5 décembre 2017 en présence de Monsieur Loïc FASAN du bureau d'étude Aquitaine Environnement, chargé de vous représenter, il a été constaté une différence entre la description des habitats dans l'étude d'impact et l'état actuel de la parcelle.

En effet, dans l'étude d'impact, ce milieu est caractérisé comme étant dégradé suite au broyage récent de la végétation et ne présentant pas d'intérêt écologique.

Actuellement, la végétation a recolonisé le site et notamment, la Molinie bleue constituant un milieu favorable à la présence du Fadet des laïches, espèce protégée au niveau national.

Cette évolution me conduit à vous demander des inventaires complémentaires pour cette espèce qui devront être réalisés lors de la période favorable à sa détection.

Dans l'attente de ce document, votre dossier ne peut être instruit.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur et par délégation,
L'adjoint au chef de service,


Gilles DROUET